

Commune de Saint-Georges d'Oléron - « Les Aguignes » - «Le Mottet Nord » :

Madame, Monsieur,

Le Conservatoire du littoral est propriétaire d'une parcelle de prairie de marais sur la commune de Saint-Georges d'Oléron. Afin d'en assurer la gestion il est en recherche d'éleveurs intéressés pour l'exploitation de ces surfaces selon un cahier des charges défini.

Propriétaire :	Conservatoire du littoral
Nature du terrain :	Prairie naturelle humide à jonc
Usage exigé :	Pâturage - (Fauche possible sur les secteurs sans joncs)
Surface totale :	5,9676 ha de surface totale - 3 ha de prairie semi-ouverte
Type de mise à disposition :	Convention d'Occupation Temporaire d'Usage Agricole d'une durée de 9 ans.
Redevance :	Basée sur la moyenne Départementale

Résumé des principaux engagements à respecter :

- Maintien en prairie naturelle: Absence de retournement.
- Absence de fertilisation.
- Absence de traitements phytosanitaires.
- Pas de pâturage hivernal.
- Pâturage équilibré (absence de sous ou sur pâturage) + gestion des refus par intervention mécanique.
- Pas de construction d'édifice, il est interdit d'introduire des espèces végétales extérieures.
- Pas d'affouragement (pas d'apport de foin sans autorisation préalable par le Conservatoire du littoral).
- Pas de modification des éléments paysagers (fossés, haie,...), pas de drainage ou de modification du fonctionnement hydraulique.
- Pas de travaux sans autorisation préalable du Conservatoire du littoral.
- Entretien annuel de la prairie (par fauche et/ou pâturage).
- Il est interdit d'exercer toute activité agricole dérivée (ayant un lien direct ou indirect avec l'activité agricole), (ex : vente, visites, dégustation, balades, hébergement...)
- Il est interdit d'écobuer ou de mettre le feu aux parcelles
- Il est interdit de déposer des tas de débris de quelque nature que ce soit (végétaux, gravats, bois...) sur les parcelles.
- Il est interdit de réaliser tout semis sur les parcelles.
- Maintien de la végétation présente au bord des mares et conservation des bassins ou mares en eau douce et des bassins saumâtres.
- Si usage de fauche : Faucher après le 15 juin de chaque année.
- Gestion de l'embroussaillage : la gestion des refus se fait par intervention mécanique en période automnale ou estivale, en dehors de la période allant du 15 avril au 15 juin.

(Le cahier des charges complet sera présenté à l'exploitant en cas de demande)

Localisation, Accès :

Se référer aux cartes en Annexes.

L'accès de la parcelle est possible depuis une route, l'accès est facilité.

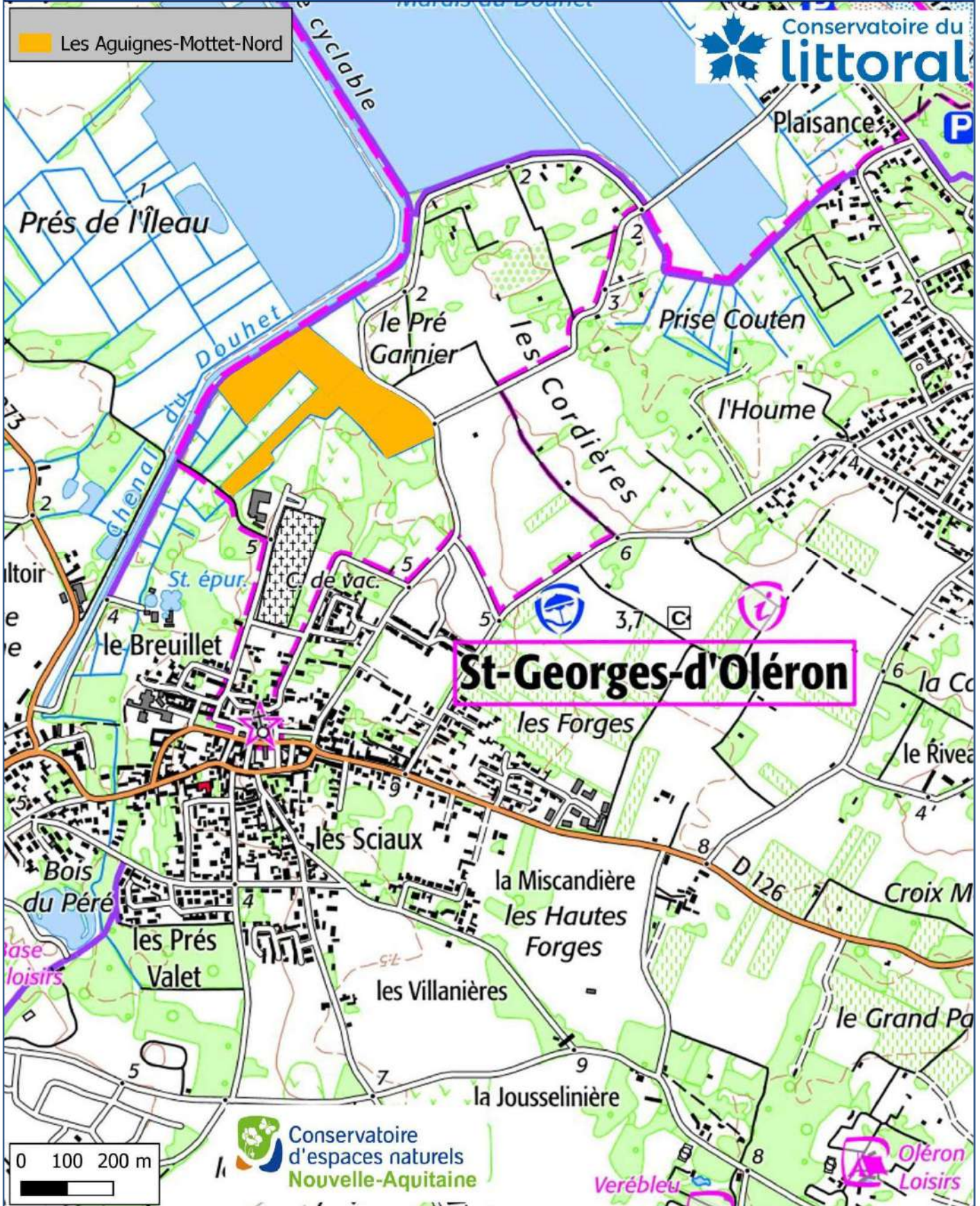
Références des parcelles à attribuer :

Commune	Lieu-Dit	Section	Parcelle	Surface en ha
SAINT-GEORGES-D'OLERON	LE MOTTET NORD	AD	15	1,2105
SAINT-GEORGES-D'OLERON	LES AGUIGNES	AD	38	0,0640
SAINT-GEORGES-D'OLERON	LES AGUIGNES	AD	4	1,0770
SAINT-GEORGES-D'OLERON	LES AGUIGNES	AD	7	1,2607
SAINT-GEORGES-D'OLERON	LES AGUIGNES	AD	8	0,9258
SAINT-GEORGES-D'OLERON	LES AGUIGNES	AD	6	1,4227
Surface totale :				5,9607 ha

Total des Surfaces : 5,9607 ha - **dont environ 3 ha de prairie semi-ouverte**

Carte de localisation :

Marais du Douhet - 17.344
Commune de Saint-Georges d'Oléron
"Les Aguignes" - "Le Mottet Nord"



Carte des parcelles :

Marais du Douhet - 17.344
Commune de Saint-Georges d'Oléron
"Les Aguignes" - "Le Mottet Nord"



Parcelles_CDL_2023

Les Aguignes-Mottet-Nord



0 25 50 m



Réception des candidatures :

Les candidatures écrites sont à adresser à la Communauté de Communes de l'île d'Oléron à l'adresse ci-dessous :

Jérôme POHU
Service développement économique - Agriculture Durable
Communauté de Communes de l'île d'Oléron
59 Route des Allées
17310 Saint Pierre d'Oléron
Ou par mail à l'adresse
agriculture@cdc-oleron.fr

Date limite de réception des candidatures le 26/04/2023 à 17h

Pour d'avantage de renseignements, vous pouvez contacter

Au sujet de votre dossier de candidature:	<p>Gabriel BELMONTE Chambre d'Agriculture de la Charente-Maritime Conseiller en développement local Pôle Économie & Développement Local 17-79 Ligne directe : 05 46 94 89 55 Portable : 06 84 63 67 37 Mail: gabriel.belmonte@cmds.chambagri.fr</p> <p>AGRICULTURES & TERRITOIRES Chambre d'agriculture de la Charente-Maritime 2 Avenue de Fétilly CS 85074 17074 LA ROCHELLE CEDEX 9</p> 
Pour des questions techniques ou liées au cahier des charges:	<p>Conservatoire d'espaces naturels de Nouvelle-Aquitaine (CEN NA) Fanny SAINTHILLIER (Chargée de mission territoriale) f.sainthillier@cen-na.org Ligne fixe: 05 46 84 72 09 Portable: 06 29 83 13 43</p>  <p>Blandine GAITEE Chargée du patrimoine naturel encadrant DEM DIR ENVIRONNEMENT MOBILITE blandine.gaitee@charente-maritime.fr 05 46 83 63 30</p> 